

# Journal officiel

## de l'Union européenne

# C 76 A

Édition de langue française

## Communications et informations

48<sup>e</sup> année

30 mars 2005

Numéro d'information

Sommaire

Page

I *Communications*

.....

II *Actes préparatoires*

.....

III *Informations*

### **Agence européenne des médicaments**

2005/C 76 A/01

Recrutement pour l'Agence européenne des médicaments (Londres) ..... 1


 The logo consists of the letters 'FR' in a bold, serif font, enclosed within a square border.

## III

*(Informations)***AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS****RECRUTEMENT POUR L'AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS (LONDRES)**

(2005/C 76 A/01)

L'Agence est chargée de coordonner l'évaluation et la surveillance des médicaments à usages humain et vétérinaire dans l'Union européenne [règlement (CE) n° 726/2004 du Parlement européen et du Conseil (JO L 136 du 30.4.2004, p. 1)]. Créée en janvier 1995, l'Agence européenne des médicaments entretient des contacts intensifs avec la Commission européenne, les 25 États membres de l'Union européenne, les pays de l'Espace économique européen et de l'Association européenne de libre-échange et de nombreuses autres instances des secteurs public et privé.

De plus amples informations sur l'Agence et ses activités sont facilement accessibles sur l'Internet à l'adresse suivante: <http://www.emea.eu.int>

L'Agence européenne des médicaments (EMA) organise des procédures de sélection en vue d'établir des listes de réserve pour les fonctions suivantes:

- EMA/A/209: Chef du secteur «Information médicale», unité de l'évaluation après autorisation des médicaments à usage humain (A\* 9)
- EMA/A/210: Administrateur, secteur «Information médicale», unité de l'évaluation après autorisation des médicaments à usage humain (A\* 6)
- EMA/A/211: Administrateur, secteur «Information médicale», unité de l'évaluation après autorisation des médicaments à usage humain (A\* 6)
- EMA/A/212: Administrateur, secteur «Services juridiques», direction (A\* 6)
- EMA/A/213: Administrateur, unité des médicaments à usage vétérinaire, sécurité des médicaments (A\* 8).

Les candidats retenus figureront sur une liste de réserve et, selon la situation budgétaire, un contrat de cinq ans renouvelable pourra leur être proposé conformément au régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (*Journal officiel des Communautés européennes* L 56 du 4 mars 1968) <sup>(1)</sup>.

Le lieu de travail sera Londres.

Les candidats doivent être ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, d'Islande, de Norvège ou du Liechtenstein et doivent jouir de leurs droits de citoyen.

---

<sup>(1)</sup> Le Conseil a adopté un nouveau statut du personnel entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2004. Ces règles prévoient une nouvelle structure de carrière. Les candidats retenus seront donc recrutés sur la base du nouveau statut, conformément aux dispositions définies, en particulier, à l'article 12 de la section 2 de l'annexe XIII (voir l'adresse du site IntraComm: <http://www.europa.eu.int>).

**Les conditions complètes, la description des tâches et l'acte de candidature nécessaire doivent être téléchargés à partir du site Internet de l'Agence (<http://www.emea.eu.int/>). L'acte de candidature dûment signé et daté et accompagné des pièces justificatives nécessaires doit être renvoyé *au plus tard le 11 mai 2005* (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante:**

**EMA, Head of Personnel, 7 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HB, United Kingdom [téléphone (44-207) 418 84 00; télécopieur (44-207) 418 84 16].**

**À l'avenir, le Journal officiel ne fera plus l'objet d'un envoi automatique d'après des listes de diffusion. Si vous souhaitez que les publications vous soient notifiées, veuillez vous inscrire en ligne à l'adresse suivante: <http://www.emea.eu.int/>, rubrique «Online Mailing Service».**